

Note de service

À : Tous les membres pratiquant en assurances IARD

De : Shawn Doherty, président
Commission des rapports financiers des compagnies d'assurances IARD

Date: Le 29 novembre 2006

Objet : **Conseils concernant l'évaluation du passif des polices pour 2006 et l'examen dynamique de suffisance du capital (EDSC) pour les assureurs IARD**

Document 206146

Puisque la fin de l'année approche, la Commission des rapports financiers des compagnies d'assurances IARD (la Commission) de l'Institut canadien des actuaires (ICA) désire profiter de cette occasion pour rappeler aux actuaires qui effectuent des évaluations de passif des polices et préparent un rapport sur l'EDSC l'importance de revoir les Règles de déontologie¹, les Normes de pratique (NP)¹ et les notes éducatives pertinentes.

Bien que toutes les Règles et les NP soient importantes, la Commission désire attirer votre attention sur les éléments suivants :

- NP section 1600 – Travail d'un tiers
- NP section 1700 – Hypothèses
- NP section 1800 – Libellé
- NP section 2100 – Évaluation du passif des polices : toutes branches
- NP section 2200 – Évaluation du passif des polices : Assurances IARD
- NP section 2400 – L'actuaire désigné
- NP section 2500 – Examen dynamique de suffisance du capital

Il faudrait porter une attention particulière au fait qu'il y a eu refonte des NP, section 2100 (en juin et en octobre² derniers), des NP, sections 2200 à 2500 (en mai, en juin³ et en octobre⁴ derniers), et de la Section générale des NP (en avril et en mai⁵ derniers).

Les notes éducatives et les documents ci-après constituent une excellente source d'information qui vous aidera à effectuer l'évaluation de fin d'exercice ou le rapport sur l'EDSC :

¹ http://www.actuaires.ca/members/professional/index_f.cfm

² <http://www.actuaires.ca/members/publications/2006/206075f.pdf>

³ <http://www.actuaires.ca/members/publications/2006/206070f.pdf>

⁴ <http://www.actuaires.ca/members/publications/2006/206120f.pdf>

⁵ <http://www.actuaires.ca/publications/2006/206034f.pdf>

- Summaries: Summary Appointed Actuary Seminar PD-9 – Discounting Review of Current and Best Practice (June 2006)⁶ – veuillez noter que ce document n’est pas disponible en français
- Note éducative : Actualisation (juillet 2005)⁷
- Note éducative : Considération des impôts futurs dans l’évaluation du passif des polices (juillet 2005)⁸
- Note éducative : EDSC – Montant minimum du capital requis (juillet 2003)⁹
- Note éducative : Évaluation du passif des polices : Assurances IARD – Facteurs relatifs au passif des sinistres et au passif des primes (juin 2003)¹⁰
- Note éducative : Évaluation de la liquidation du passif des sinistres lorsque ce passif est actualisé conformément à la pratique actuarielle reconnue¹¹
- Note éducative : Examen dynamique de suffisance du capital - Assurance-vie et assurances IARD (juin 1999)¹²

En plus des Règles, des NP et des notes éducatives, la note de service abrogée intitulée *Marges pour écarts défavorables compagnies d’assurances IARD*¹³ (publiée en novembre 1993) fournit des conseils utiles pour la sélection des marges pour écarts défavorables jusqu’à ce que l’ICA remplace cette note de service. Plus particulièrement, elle fournit une liste des facteurs importants à considérer lors de la sélection des marges et fournit des descriptions de situations de marges élevées et de marges faibles.

Plus tard cet automne, la Commission prévoit publier une note éducative traitant des répercussions de l’adoption des Normes comptables chapitres 3855 et 1530 par l’Institut canadien des comptables agréés (ICCA). Cette note recense les questions et les difficultés inhérentes à l’évaluation des actifs à leur juste valeur (au prix du marché). Bien que ces nouvelles normes ne s’appliquent pas au passif des polices enregistré à la fin de l’exercice 2006, elles s’appliquent au solde d’ouverture de l’exercice 2007. De fait, il faudra effectuer à deux reprises le calcul de la valeur actuarielle, et tout écart sera traité à titre de rajustement unique des bénéfices non répartis le premier jour de l’exercice 2007.

De concert avec la Commission sur la gestion des risques et le capital requis, la Commission prévoit diffuser, avant la fin de l’année, une nouvelle note éducative portant sur l’EDSC. Les modifications aux NP, section 2500 portant sur l’examen dynamique de la suffisance du capital seront effectuées parallèlement.

Il est à noter que le Conseil des normes comptables a publié la note d’orientation en vérification N° 43 (NOV-43) qui s’appliquera aux évaluations de fin d’exercice de 2006. Selon la NOV-43, le vérificateur doit faire appel à un spécialiste en actuariat dans le cadre du mandat de

⁶ <http://www.actuaires.ca/members/organization/PC/PCFR/PSC-PCFR-S060621.pdf>

⁷ <http://www.actuaires.ca/members/publications/2005/205052f.pdf>

⁸ <http://www.actuaires.ca/members/publications/2005/205048f.pdf>

⁹ <http://www.actuaires.ca/members/publications/2003/203060f.pdf>

¹⁰ <http://www.actuaires.ca/members/publications/2003/203051f.pdf>

¹¹ <http://www.actuaires.ca/members/publications/2003/203023f.pdf>

¹² <http://www.actuaires.ca/members/publications/1999/9930f.pdf>

¹³ <http://www.actuaries.ca/members/publications/1993/9371f.pdf>

vérification, ce qui a une incidence sur la sous-section 1630 des Normes de pratique intitulée « Prise de position conjointe de l'ICA/ICCA ». Une version révisée de cette sous-section devrait être publiée d'ici la fin de l'année.

Comme il est précisé à la sous-section 1220 des NP, « l'actuaire devrait connaître les notes éducatives pertinentes et autres documents de perfectionnement désignés » et être au courant qu'une « pratique que les notes décrivent dans un cas particulier n'est pas nécessairement la seule pratique reconnue dans ce cas ni nécessairement la pratique actuarielle reconnue dans une autre situation ».

En dernier lieu, les membres de la Commission demeurent disponibles pour répondre à toutes vos questions et à tous vos commentaires.

SD